



Réf. Farde e-Assemblées : 2268556

N° OJ : 17

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2019

**Objet :** Eglise Sainte-Elisabeth à Schaerbeek.- Modifications au budget de 2019.

Le Conseil communal,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'églises;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu la nouvelle loi communale, article 255, 9°;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 relative au transfert de diverses compétences aux régions et communautés;

Vu l'ordonnance du 19 février 2004 portant modification du décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'églises.

Vu la délibération du 24/05/2019 par laquelle le Conseil de fabrique de l'Eglise Sainte-Elisabeth à Schaerbeek décide d'apporter des modifications au budget fabricien de 2019;

Considérant que ces modifications consistent en réajustements de crédits et se traduisent par une augmentation des recettes et des dépenses de 70.000 EUR;

Considérant que la nouvelle balance dudit budget s'établit comme suit :

Recettes : 119.199,53 EUR

Dépenses : 119.199,53 EUR

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins :

DECIDE :

d'émettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité de tutelle de la délibération du 24/05/2019 par laquelle le conseil de fabrique de l'Eglise Sainte-Elisabeth à Schaerbeek décide d'apporter des modifications au budget fabricien de 2019.

Annexes :

[Modbud 2019 Ste-Elisabeth Schaerbeek \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

